FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: G101c

UFI: 7SJ0-W0E4-F00F-RSW5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Concentré de révélateur photographique
Usages déconseillés: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
Télécopie :: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@agfa.com

Fournisseur national

Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)
Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité des Cellules Germinales	Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: Hydroquinone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de Prudence

Prévention:
P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)
Perturbation endocrinienne-Toxicité
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)
Perturbation endocrinienne-Écotoxicité
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Potassium carbonate	5 - <10%	584-08-7	209-529-3	01-2119532646-36;	Aucune information disponible.	
Hydroquinone	3 - <5%	123-31-9	204-617-8	01-2119524016-	Toxicité Aquatique	#

				51-0002;	(Aiguë): 10	
1-Phenyltetrazole-5-thiol	0,1 - <1%	86-93-1	201-710-5	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.
Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Potassium carbonate	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Irrit.: 2: H315; STOT SE: 3: H335;	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Acute Tox.: 4: H302; Carc.: 2: H351; Muta.: 2: H341; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 367,3 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 0: >= 7.800 mg/m3 Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Classification: Flam. Sol.: 1: H228; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 4: H413;	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais.

Contact avec la Peau: Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche.

Protection individuelle des secouristes: ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.2 Pour les secouristes: Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Garder sous clef.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Hydroquinone	TWA	1 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Valeurs Limites Biologiques

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
Potassium carbonate	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 10 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 10 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	Cutané	Locale, long terme; 8 mg/cm2	Irritation cutanée
	Travailleurs	Cutané	Locale, long terme; 16 mg/cm2	Irritation cutanée
Hydroquinone	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 1,05 mg/m3	Cancérogénicité
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)

	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 2,1 mg/m3	Cancérogénicité
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,66 mg/kg	Cancérogénicité
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,6 mg/kg	Cancérogénicité
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 3,33 mg/kg	Cancérogénicité

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
Hydroquinone	terre	0,64 µg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,057 µg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,57 µg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	0,71 mg/l	
	Sédiments marins	0,49 µg/kg	
	sédiment d'eau douce	4,9 µg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

Protection des Mains: Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection de la peau et du corps: Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

Mesures d'hygiène: Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact oculaire. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contrôles environnementaux:	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Incolore, Jaune pâle
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	< 32 °F/< 0 °C (QSAR)
Point d'ébullition:	> 212 °F/> 100 °C (QSAR)
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	non applicable
Limites d'explosivité - inférieure:	non applicable
Point d'éclair:	solution aqueuse. non applicable
Température d'auto-inflammation:	solution aqueuse. Non applicable
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	10,8 (QSAR) (77 °F/25 °C)
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	non applicable
Viscosité, cinématique:	2,52 mm2/s (68 °F/ 20 °C)
Durée d'écoulement:	non applicable
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Miscible à l'eau.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable Mélange
Pression de vapeur:	23 hPa (68 °F/20 °C)
Densité relative:	1,241 (68 °F/20 °C) (QSAR)
Densité:	non applicable
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Répartition de la taille des particules:	non applicable
Surface spécifique:	non applicable
Charge de surface/Potentiel zêta:	non applicable
Evaluation:	non applicable
Forme:	non applicable
Crystallinité:	non applicable
Traitement de surface:	non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité Chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses: Réagit violemment avec les acides forts.

10.4 Conditions à Éviter: Éviter tout chauffage ou contamination. Acides forts. Comburants forts.

10.5 Matières Incompatibles: Aucuns connus.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux: En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.

Contact avec la Peau: Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: ETAmél: 7.652,08 mg/kg

Composants:

Potassium carbonate	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
Hydroquinone	DL 50 (Rat): 367,3 mg/kg Experimental result, Key study
1-Phenyltetrazole-5-thiol	DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

Potassium carbonate	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
Hydroquinone	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study

1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Inhalation

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	CL 0 (Rat, 1 h)>= 7.800 mg/m3 Aérosol, Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude justificative
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composants:	
Potassium carbonate	Effet irritant. Irritant pour la peau.
Hydroquinone	in vivo (Lapin, 24 h): non irritant Experimental result, Weight of Evidence study
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:	Provoque de graves lésions des yeux.
Composants:	
Potassium carbonate	Effet irritant.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Composants:	
Potassium carbonate	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Hydroquinone	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit:	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

In vitro

Composants:

Potassium carbonate	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

In vivo

Composants:

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit: Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

Potassium carbonate	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Potassium carbonate	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Potassium carbonate	Irritant pour les voies respiratoires.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Perturbation endocrinienne

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);

Composants:

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Remarques:

Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Poisson

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants

Potassium carbonate	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 68 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study DSENO (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 33 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
Hydroquinone	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 0,638 mg/l (Intermédiaire) Experimental result, Key study
1-Phenyltetrazole-5-thiol	CL 0 (Zèbre danio (Danio rerio), 24 h): 10.000 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants

Potassium carbonate	CE50 (Daphnia pulex, 48 h): 200 mg/l (Static) Experimental result, Key study
Hydroquinone	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 0,134 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	CE50 (Bactérie, 0,5 h): 3.740 mg/l (QSAR)

Toxicité chronique

Remarques:

Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Non présumé nocif pour les organismes aquatiques.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.
Hydroquinone	(14 d): 70 % Détecté dans l'eau. Experimental result, Supporting study
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Pas de bioaccumulation.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit: Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Composants

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Composants:

Potassium carbonate	Aucune information disponible.
Hydroquinone	Aucune information disponible.
1-Phenyltetrazole-5-thiol	Aucune information disponible.

12.7 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

RID

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	Non réglementé.

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

UE. Directive 2010/75/UE elative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
Hydroquinone	123-31-9
2,2' -oxybisethanol; diethylene glycol	111-46-6

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Hydroquinone	123-31-9	1,0 - 10%

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Hydroquinone	123-31-9	1,0 - 10%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
2,2' -oxybisethanol; diethylene glycol	111-46-6	0,1 - 1,0%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Hydroquinone	123-31-9	1,0 - 10%
2,2' -oxybisethanol; diethylene glycol	111-46-6	0,1 - 1,0%
EDTA-tetrasodium salt	64-02-8	0,1 - 1,0%
sodium hydroxide	1310-73-2	0,1 - 1,0%
1-Phenyl-3-pyrazolidone	92-43-3	0,1 - 1,0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform ChemicaL Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupatianal Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Treshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Principales références de la littérature et sources de données: Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	**Méthode de classification**
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Mutagénicité des Cellules Germinales, Catégorie 2	Méthode de calcul
Cancérogénicité, Catégorie 2	Méthode de calcul

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes

	aquatiques.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.